Image not found or type unknown

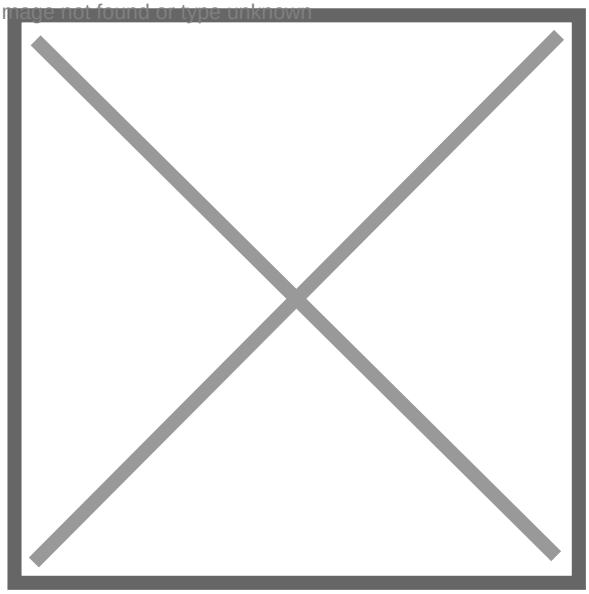

Vice de procédure sur une suspension de permis

Par **Gigi13**, le **22/06/2021** à **17:14**

Bonjour, je me suis vu retirer mon permis le 3 janvier à la suite d'un contrôle dit aléatoire positif au cannabis. J'ai donc reçu mon avis de suspension de permis et celui ci pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 3 juillet. C'est ce qui est écrit sur l'avis de suspension. Cependant, sur le site du gouvernement des titres numérisés ANTS, la date indiquée est augmentée jusqu'au 12 juillet. Cette erreur ne fait elle pas guise de vice de procédure ? Merci pour vos réponses et pour l'attention portée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés